

Depuis la loi du 22 juillet 2013, les Régions coordonnent sous réserve des missions de l'Etat et dans le cadre de la stratégie nationale de la recherche, les initiatives territoriales visant à développer et diffuser la Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI), notamment auprès des jeunes publics, et participe à leur financement. Ainsi c'est dans ce cadre législatif que la Région Bourgogne-Franche-Comté intègre ses actions avec une coloration territoriale et dans le respect de sa politique régionale de la recherche et de l'enseignement supérieur en conformité avec le schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation.

Objectifs du soutien régional :

Ce dispositif vise à favoriser et consolider la structuration académique de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) en Bourgogne-Franche-Comté en lien avec la compétence régionale de coordination des actions de culture du territoire. Il s'agit de renforcer les politiques culturelles des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Bourgogne-Franche-Comté

Bénéficiaires :

- Université Bourgogne Franche-Comté,
- Université de Bourgogne,
- Université de Franche-Comté.

Montant : jusqu'à **40 000 €** dans la limite de **100%** maximum du coût éligible du projet

Résumé de la demande

- **Demandeur**
- **Objet de la demande**
- **Montant demandé**
- **Organisme demandeur (et forme juridique)**
- **Responsable du projet (et fonction)**
- **Contact (Téléphone et courriel)**

Description du projet

- **Paragraphe résumant le projet** (*Présentez ici, sous forme rédigée, l'essentiel de la manifestation. 400 caractères maximum (espaces compris)*)

- **Objectif.s** (*Indiquez en quoi le projet répond aux objectifs visés plus haut. 400 caractères maximum (espaces compris)*)

- **Thématique** (*Précisez la(les) thématique(s) scientifique(s) abordée(s). 200 car. max. esp. compris*)

- **Public cible** (*Classez par ordre de priorité de 1 à 4*)

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.

Autre public ciblé :

Public Familial	Public scolaire (maternelle)
Public scolaire (niveau primaire)	Etudiants
Public scolaire (secondaire)	Public empêché
Public individuel	Enseignants
Public en groupe	Public retraité

- **Nombre de participants visés** (*estimation sur l'année*)

- **Partenariats** (*opérationnels, financiers*)

Acteurs de la Culture Scientifique Technique et Industrielle

Laboratoires et chercheurs impliqués

CCSTIBFC - Pavillon des Sciences
Université Bourgogne Franche-Comté
Musée.s
Association.s
Etablissement.s et orga. de rech.
Etat
Autre.s

Description du projet

- **Descriptif détaillé du projet** (3000 caractères maximum (espaces compris))
Pour une description plus détaillée veuillez nous transmettre vos documents en annexe (ex. programme prévisionnel de la manifestation, plaquette de présentation, etc.)

Formulaire de demande de soutien aux programmes annuels de CSTI des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de BFC

Budget prévisionnel de l'action

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services		73 – Dotations et produits de tarification	
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation²	
Autres fournitures		Etat : préciser les ministères, directions ou services déconcentrés sollicités	
61 – Services extérieurs		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Conseils régionaux :	
Assurance		-	
Documentation		Conseils départementaux :	
62 – Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations, ...	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		-	
Services bancaires, autres		-	
63 – Impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc, détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
64- Charges de personnel		-	
		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65- Autres charges de gestion courante		75 – Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs, mécénat	
		76 – Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
69 – Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 –Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise a disposition gratuite de biens et		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	
La subvention de € représente % du total des produits :			

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

Formulaire de demande de soutien aux programmes annuels de CSTI des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de BFC

Détaillez ci-dessous les dépenses du plan de financement présentées plus haut

Détail des dépenses

- Ligne 60 – Achats

- Ligne 61 – Services extérieurs

- Ligne 62 – Autres services extérieurs

- Ligne 63 – Impôts et taxes

- Ligne 64 – Charges de personnel *(attention : les personnels titulaires de la fonction publique ne sont pas éligibles)*

Informations

■ Éligibilité des dépenses

Sont éligibles les dépenses de fonctionnement correspondant à la mise en œuvre des actions décrites plus haut.

Ne sont pas éligibles les actions et postes particuliers de dépenses suivants :

- les actions dont l'exécution est antérieure au dépôt de la demande,
- les dépenses d'investissement et la maintenance des équipements,
- les salaires des personnels titulaires de fonction publique,
- la valorisation des mises à disposition et du bénévolat,
- les dépenses de fonctionnement non-inhérentes aux actions,
- les actions qui feraient déjà l'objet d'un soutien de la Région dans le cadre d'un autre dispositif.

■ Dépôt du dossier

Ce dossier doit être adressé, complet, à la Région, sur la plateforme de dépôt en ligne de la Région (<https://subventions.bourgognefranchecomte.fr/sub/login-tiers.sub>) accompagné des pièces nécessaires listées ci-dessous :

- le présent formulaire de demande de soutien avec la description du projet, le plan de financement prévisionnel, mentionnant l'intégralité des coûts du projet, détaillant la nature de chaque dépense, équilibré en recettes et en dépenses, en HT si le bénéficiaire est assujéti ou récupère la TVA ou en TTC si le bénéficiaire n'est pas assujéti et ne récupère pas la TVA,
- attestation d'assujettissement ou non à TVA pour les dépenses du projet,
- courrier signé par le représentant légal, habilitant une personne de son établissement à déposer un dossier en ligne,
- délibération de l'autorité compétente sollicitant l'aide de la Région et validant l'autofinancement ou le cofinancement indiqué,
- coordonnées bancaires (RIB).

Contact

Emmanuel Galliot

emmanuel.galliot@bourgognefranchecomte.fr

03.81.61.62.79

ou

Yvonne Plisson

yvonne.plisson@bourgognefranchecomte.fr

03.81.61.55.44

RGPD

Vos données personnelles renseignées dans ce formulaire sont traitées par la Région Bourgogne-Franche-Comté, service recherche et valorisation, pour l'instruction de votre dossier de demande de subvention « Pasteur 2022 ». Ces données sont conservées le temps de l'instruction de l'aide et selon les durées légales de conservation. Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la protection des Données), vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Région Bourgogne-Franche-Comté / Service recherche et valorisation, 4 Square Castan, CS 51 857, 25 031 Besançon cedex, ou par mail : contact.recherche@bourgognefranchecomte.fr. Pour toutes questions relatives à la protection des données personnelles, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données par voie postale (17 boulevard Trémouille, CS 23502 - 21035 DIJON) ou par voie électronique (dpd@bourgognefranchecomte.fr).